


**Commerce
Engagé**

 Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

**Restaurant
Engagé**

 Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

L'Actualité du label Commerce Engagé

Focus sur les mesures réglementaires de 2023

Afin de parvenir à l'**objectif de zéro déchet plastique à usage unique à horizon 2030**, la Principauté a adopté une stratégie réglementaire imposant une réduction progressive des déchets.

Plusieurs dispositions sont actuellement déjà en vigueur en Principauté. Elles visent à réduire l'utilisation des produits en plastique les plus souvent retrouvés dans la nature, notamment en mer, et pour lesquels des solutions alternatives plus écologiques existent.

“Au-delà de dispositions contraignantes, d'obligations et de séries d'interdictions, la réglementation nous invite à repenser **nos comportements pour une consommation plus responsable.**”

Valérie Davenet, Directeur de l'Environnement

Au **1er janvier 2023**, deux nouvelles mesures réglementaires entrent en vigueur.

➤ TOUS LES REPAS PRIS SUR PLACE SERVIS DANS DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE !

À compter du 1er janvier 2023, les établissements de restauration seront tenus de servir les repas et boissons consommés dans l'enceinte de l'établissement avec de la vaisselle réutilisable (assiettes, récipients, couverts, gobelets, y compris leurs moyens de fermeture et couvercle) .



L'objectif de cette mesure est de lutter contre ce gaspillage de ressources et la production de déchets. En effet, la vaisselle jetable nécessite une grande quantité de matière, d'énergie et d'eau et génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre lors de sa production, de son transport et son traitement/élimination alors que l'utilisation de cette vaisselle dure en moyenne moins de 20 min.



Je fais l'acquisition de vaisselle réutilisable adaptée à mes besoins (voir les [fiches techniques dédiées](#)) et j'aménage la cuisine pour nettoyer et stocker cette vaisselle.

➤ LA FIN DE L'IMPRESSION SYSTÉMATIQUE DES TICKETS

A partir du 1er janvier 2023, quel que soit le montant des achats, il sera **interdit d'imprimer systématiquement les tickets de caisse, de carte bleue et de bons d'achat** dans toutes les surfaces de vente et établissements recevant du public. Les automates sont également concernés par cette interdiction. Toutefois, le client pourra demander l'impression d'un ticket de caisse.



L'objectif est de lutter contre le gaspillage de papier en favorisant l'impression des tickets réellement utilisés et conservés par les clients. En outre, les tickets sont une source d'inquiétude au niveau sanitaire et environnemental car ils peuvent contenir des produits chimiques dangereux.



Je modifie le paramétrage de ma caisse enregistreuse pour que, par défaut, elle ne génère pas de tickets, et je demande systématiquement à ma clientèle si elle souhaite un ticket que j'imprime à la demande.

LE CALENDRIER DES MESURES EN VIGUEUR ET À VENIR

La stratégie réglementaire du Gouvernement relative à la réduction des déchets est mise en œuvre progressivement depuis 2016. L'illustration ci-dessous synthétise l'ensemble des mesures en vigueur ou à venir présentes dans les textes réglementaires disponibles en intégralité dans le Journal Officiel de Monaco.

[Ordonnance Souveraine n° 8.633 du 29 avril 2021 portant modification et codification de la réglementation relative aux déchets](#)

[Arrêté Ministériel n° 2021-317 du 29 avril 2021 précisant le contenu des registres mentionnés à l'article O.431-3-1 et modifiant certaines dispositions relatives aux déchets](#)



La Direction de l'Environnement, à l'origine de ces mesures réglementaires, pourra répondre à vos questions via environnement@gouv.mc

Agir localement
et consommer
autrement



Rendez-vous le **jeudi 22 septembre de 9h30 à 11h** au Stars'N'Bars pour l'atelier AGIR pour le réemploi des emballages avec MaConsigne: Marie-Pierre Fassio (MTE) vous présentera MaConsigne et répondra à toutes vos questions avec Didier Rubiolo (gérant Stars'N'Bars) qui vous fera un retour d'expérience sur le dispositif. **Inscrivez-vous en retirant votre invitation [ici](#).**

N'hésitez pas à contacter [l'équipe du label](#) pour toutes questions et pour progresser dans vos pratiques.